



## CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

### PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS SUR LE TERRITOIRE DE LA CALL

Entre :

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, représentée par son président, M. Sylvain ROBERT, dument accrédité à la signature des présentes par délibération du Conseil communautaire n°..... en date du ..... Et désignée dans ce qui suit par « le maitre d'ouvrage » ;

ET :

Monsieur/Madame

Demeurant à

Téléphone :

Ci-après désigné « l'exploitant » ;

ET :

Monsieur/Madame

Demeurant à

Téléphone :

Ci-après désigné « le propriétaire » ;

IL EST EXPOSE QUE :

#### 1- OBJECTIFS DU PROGRAMME

Il s'agit sur le bassin versant de la Souchez du territoire de la CALL de maîtriser les ruissellements en milieu rural et de lutter contre l'érosion des sols au niveau des parcelles agricoles par l'implantation de dispositifs permettant la réduction des débits et favorisant la sédimentation.

La réalisation de ces ouvrages d'hydraulique douce en complément de pratiques agronomiques adaptées (travail du sol, couverts,...) doit permettre de préserver les milieux aquatiques et de limiter les phénomènes d'inondation.

#### 2- OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour but d'autoriser le maitre d'ouvrage à édifier sur la parcelle désignée ci-dessous (cf. plan fourni) l'ouvrage dont les caractéristiques sont décrites ci-après.

La parcelle concernée ne fait l'objet d'aucune expropriation. La surface nécessaire à l'implantation est mise à disposition du maitre d'ouvrage pour la durée de la convention.

Les travaux financés par le maitre d'ouvrage et ses partenaires financiers sont réalisés sur terrain privé sans indemnité et sont soumis à un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (DIG).

**FASCINE :**

Références cadastrales :	Longueur :
Commune :	Matériaux utilisés : pieux et fagots de saule vivant
ID Ruissol :	Coût estimatif (coût plafond AEAP) :

**HAIE :**

Références cadastrales :	Longueur :	Largeur :
Commune :	Surface :	
ID Ruissol :	Matériaux utilisés : espèces arbustives locales	
	Coût estimatif (coût plafond AEAP) :	

**BANDE ENHERBEE :**

Références cadastrales :	Longueur :	Largeur :
Commune :	Surface :	
ID Ruissol :	Matériaux utilisés : mélange prairial	
	Coût estimatif (coût plafond AEAP) :	

Les dimensions de l'ouvrage et son positionnement exact pourront éventuellement être légèrement modifiés pour s'adapter aux modifications culturales qui pourraient avoir eu lieu entre la signature de la convention et le début des travaux.

### 3- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée minimale de huit (8) ans à dater de la réalisation des travaux. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois (3) ans sauf dénonciation d'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception six (6) mois avant la date d'expiration.

### 4- VENTE DE LA PARCELLE OU CHANGEMENT DE LOCATAIRE

Le propriétaire s'engage à aviser le futur acquéreur ou locataire de la convention signée avec le maître d'ouvrage.

Cette convention sera obligatoirement annexée à tout contrat de vente ou de location.

### 5- IMPLANTATION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Les travaux réalisés par le maître d'ouvrage seront réalisés après piquetage avec l'exploitant dans les meilleures conditions possibles et aux périodes les plus favorables. Le maître d'ouvrage, ou son prestataire, s'engage à prévenir l'agriculteur 48h avant toute intervention par téléphone et à intervenir en respectant les cultures en place.

L'entretien des aménagements est à la charge du maître d'ouvrage, il fera l'objet d'un plan de gestion.

Les seules prestations de pérennisation qui incombent à l'exploitant sont :

- la gestion des dépôts de terre qui pourraient s'être constitués en amont de la haie ou de la fascine, en réalisant un décapage et l'évacuation des terres
- le fauchage de la bande enherbée qui ne devra pas dépasser 15 cm de haut, avec l'évacuation des déchets de tonte

En cas de problème particulier rencontré par l'exploitant (endommagement de l'ouvrage, modification parcellaire,...), l'exploitant prendra contact avec le maître d'ouvrage afin d'envisager les actions nécessaires après discussion amiable (remise en état, remboursement de l'ouvrage,...).

En cas d'évènements climatiques exceptionnels entraînant des dégradations importantes de l'ouvrage, le maître d'ouvrage en assurera la remise en état.

#### 6- PROPRIETE DE L'OUVRAGE

L'ouvrage est la propriété du maitre d'ouvrage pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, garantie par son suivi et son bon entretien. L'exploitant en conserve le bon état.

#### 7- ACCES

Le propriétaire et/ou l'exploitant s'engagent à laisser l'accès à l'ouvrage désigné dans la présente convention au maitre d'ouvrage ou à toute personne désignée par celui-ci pour réaliser le suivi, les relevés et les opérations de gestion qui permettront de surveiller l'ouvrage, d'en apprécier et d'en maintenir l'efficacité hydraulique.

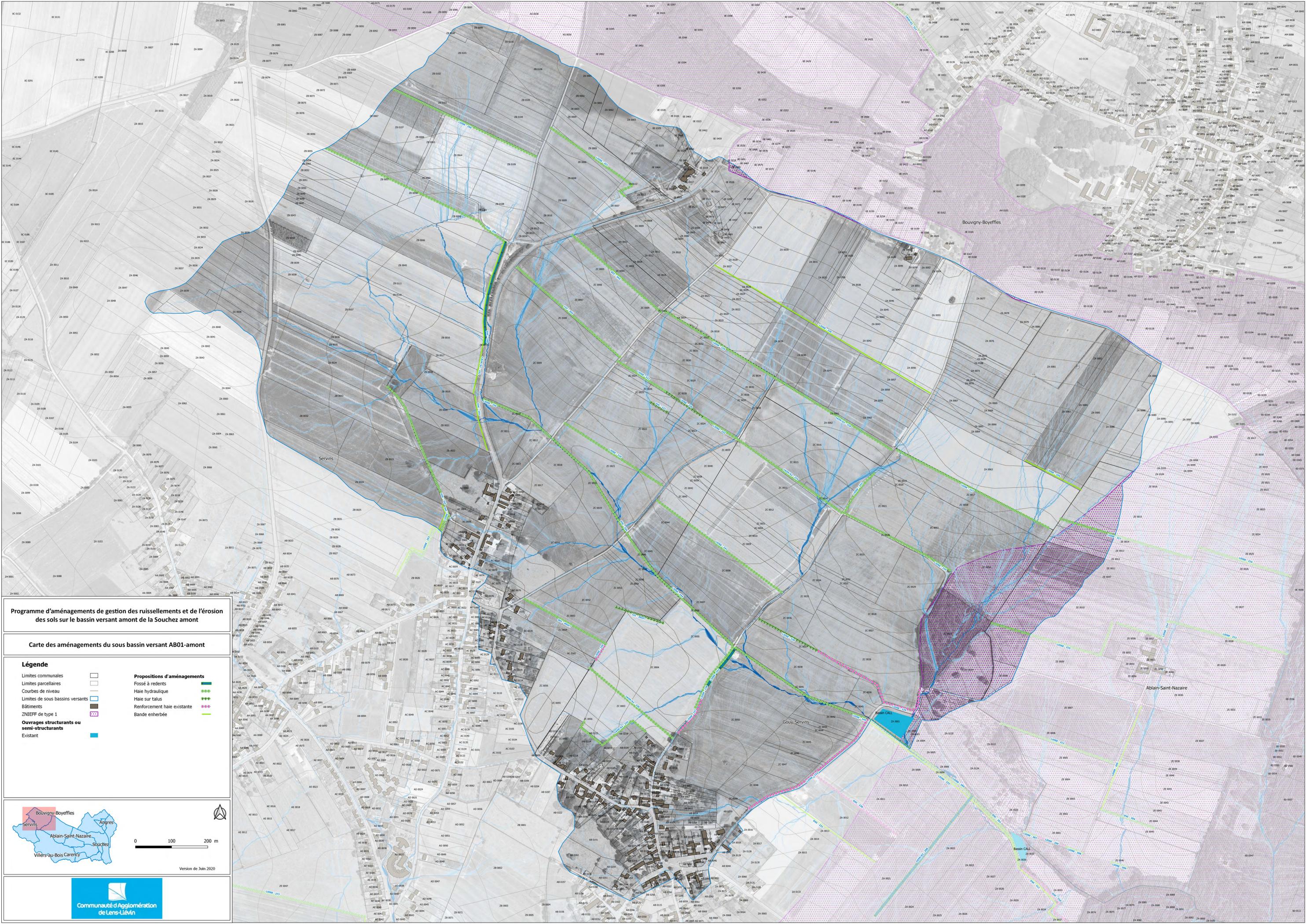
#### 8- NON RESPECT DE LA CONVENTION

L'exploitant ou le propriétaire qui ne respecterait pas la présente convention, soit en détruisant les ouvrages, soit en empêchant l'accès et l'entretien, se verra dans l'obligation de rembourser les frais engagés par le maitre d'ouvrage pour l'aménagement de l'ouvrage.

Sans accord amiable, les dégâts aux parcelles occasionnés par les travaux commandés (implantation, suivi, entretien) par le maitre d'ouvrage feront l'objet d'une indemnisation sur la base du barème édité annuellement par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais.

Fait en trois exemplaires

<p>A ....., le .....</p> <p>L'exploitant</p>	<p>A ....., le .....</p> <p>Le propriétaire</p>	<p>A Lens, le .....</p> <p>Le maitre d'ouvrage Communauté d'Agglomération de Lens Liévin Le président</p>
--	---	---



**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant AB01-amont**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>
Limites parcellaires		Fossé à redents
Courbes de niveau		Haie hydraulique
Limites de sous bassins versants		Haie sur talus
BÂTIMENTS		Renforcement haie existante
ZNIEFF de type 1		Bande enherbée
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		
Existant		

0 100 200 m

Version de Juin 2020

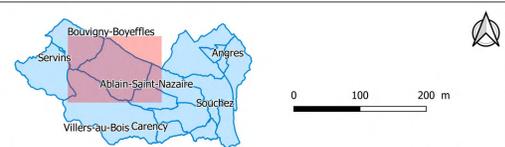


**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant AB01-aval**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Fossé à redents	
Limites de sous bassins versants		Fossé de rétention	
BÂTIMENTS		Noue enherbée	
ZNIEFF de type 1		Haie Fascine	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Haie hydraulique	
Existant		Haie sur talus	
En projet		Renforcement haie existante	
		Bande enherbée	
		Modification d'entrée au champs	





**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant AB-Versant**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Fossé de rétention	
Limites de sous bassins versants		Noue enherbée	
Bâtiments		Haie Fascine	
ZNIEFF de type 1		Haie hydraulique	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Haie sur talus	
Existant		Renforcement haie existante	
En projet		Bande enherbée	
		Modification d'entrée au champs	

0 70 140 m

Version de Juin 2020

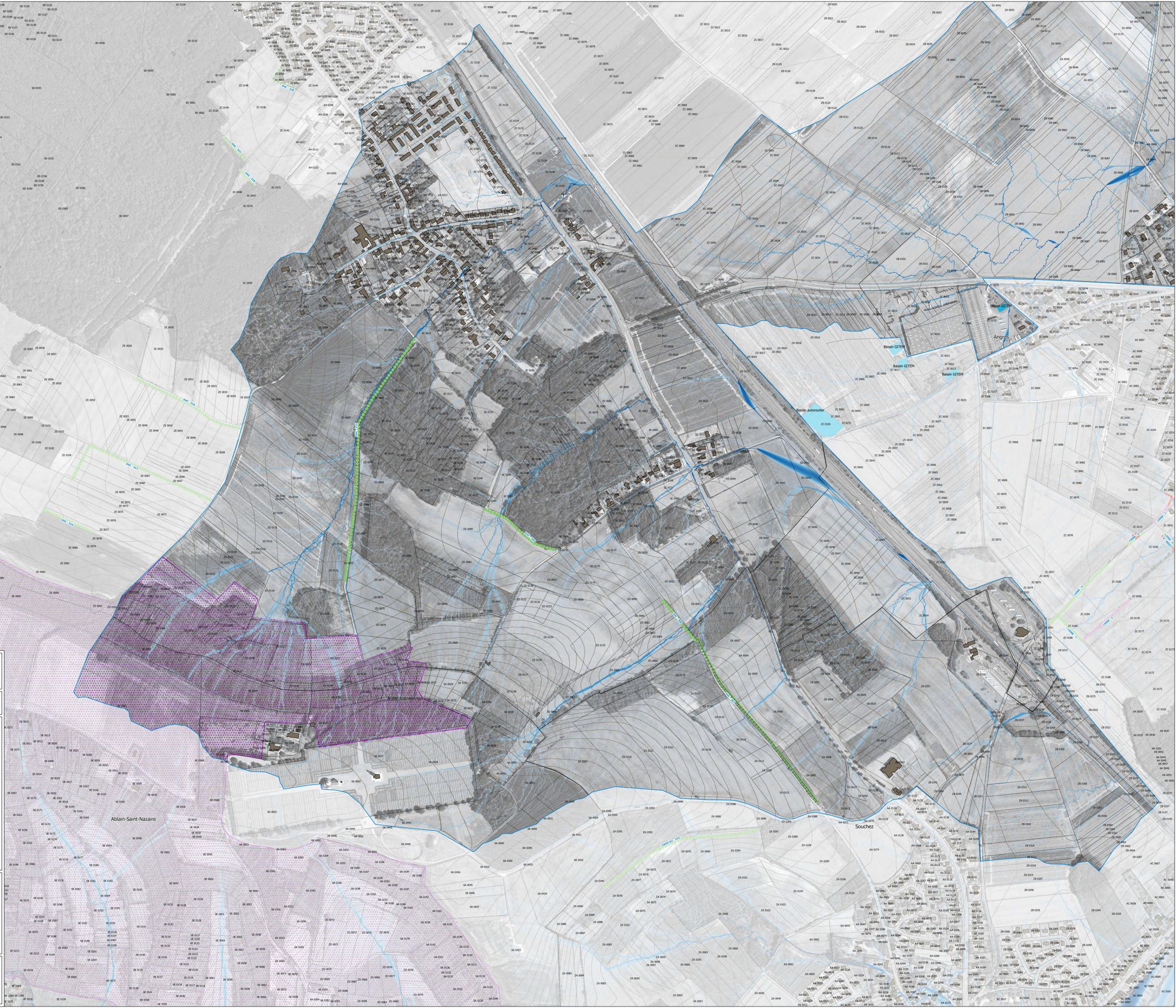
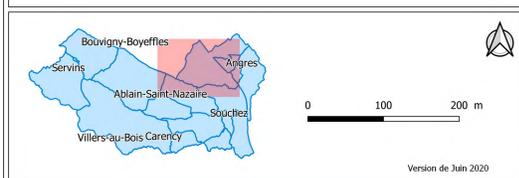


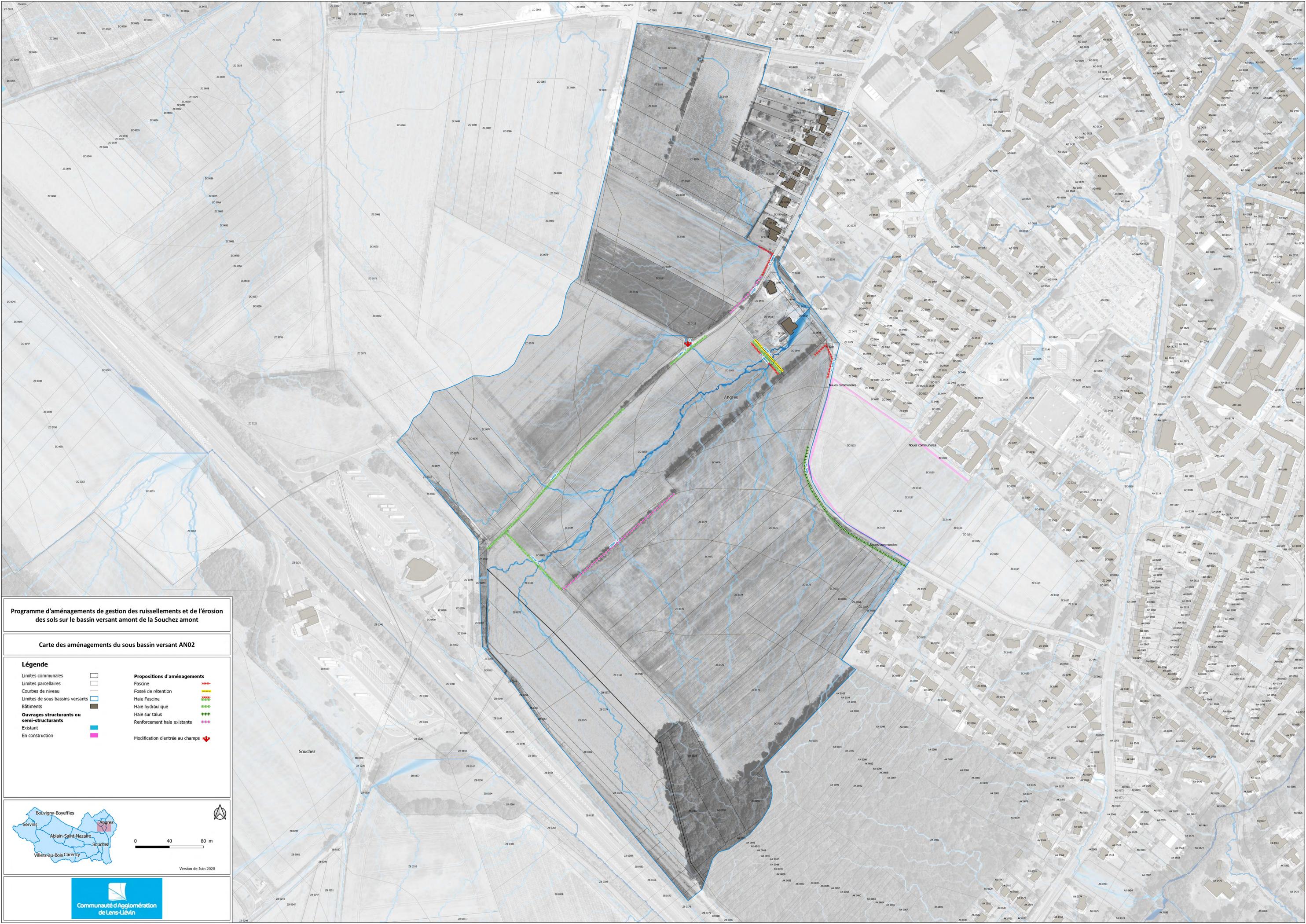
**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant non prioritaire Aix-Noulette/Souchez - Communes de Souchez et d'Aix-Noulette**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Fossé de rétention	
Limites de sous bassins versants		Haie Fascine	
Bâtiments		Haie hydraulique	
ZNIEFF de type 1		Renforcement haie existante	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Bande enherbée	
Existant		Modification d'entrée au champs	
En projet			



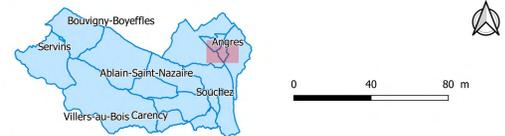


**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant ANO2**

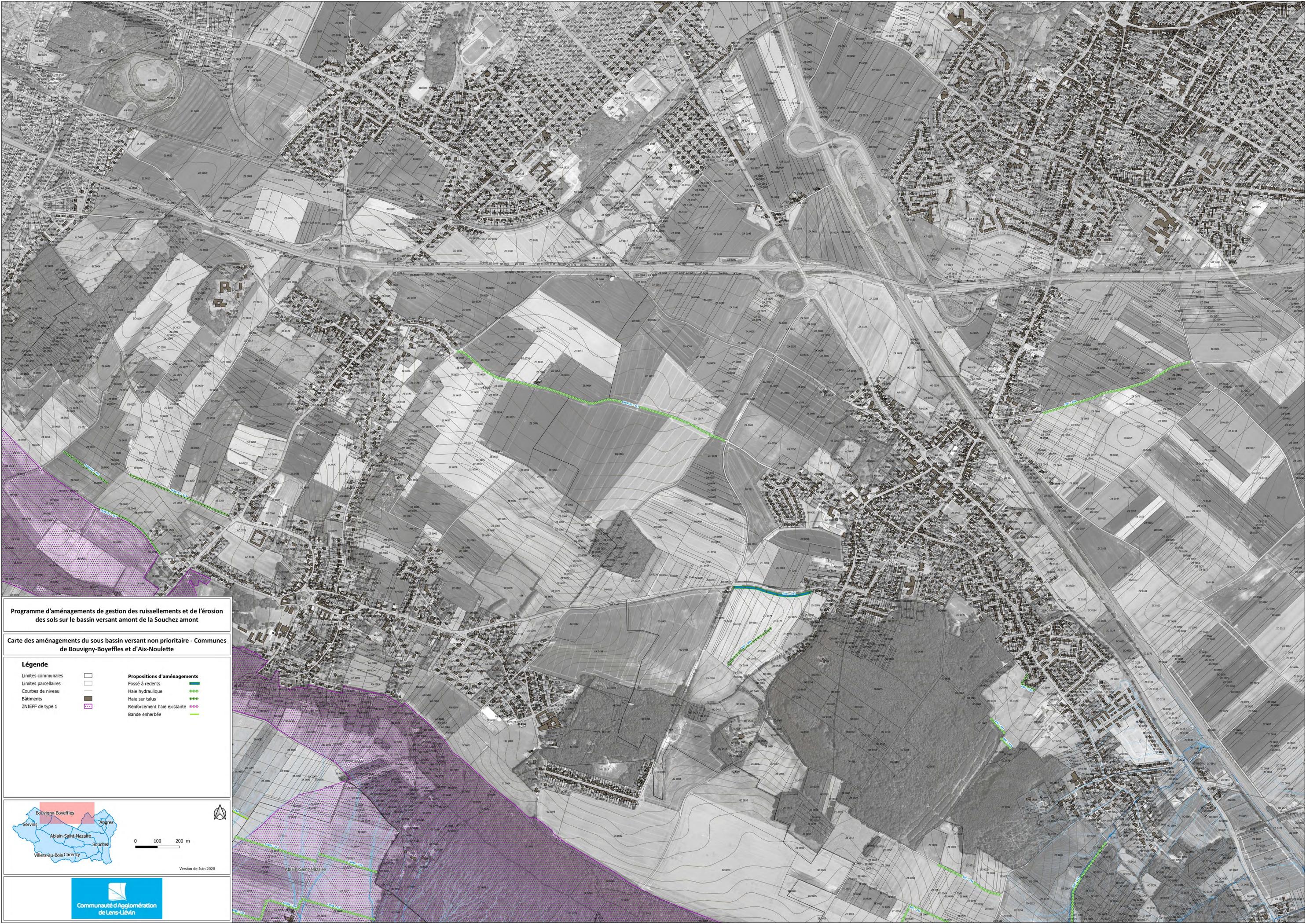
**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Fossé de rétention	
Limites de sous bassins versants		Haie Fascine	
Bâtiments		Haie hydraulique	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Haie sur talus	
Existant		Renforcement haie existante	
En construction		Modification d'entrée au champs	



Version de Juin 2020



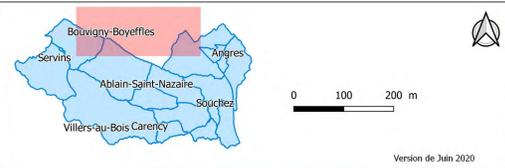


**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant non prioritaire - Communes de Bouvigny-Boyeffles et d'Aix-Noulette**

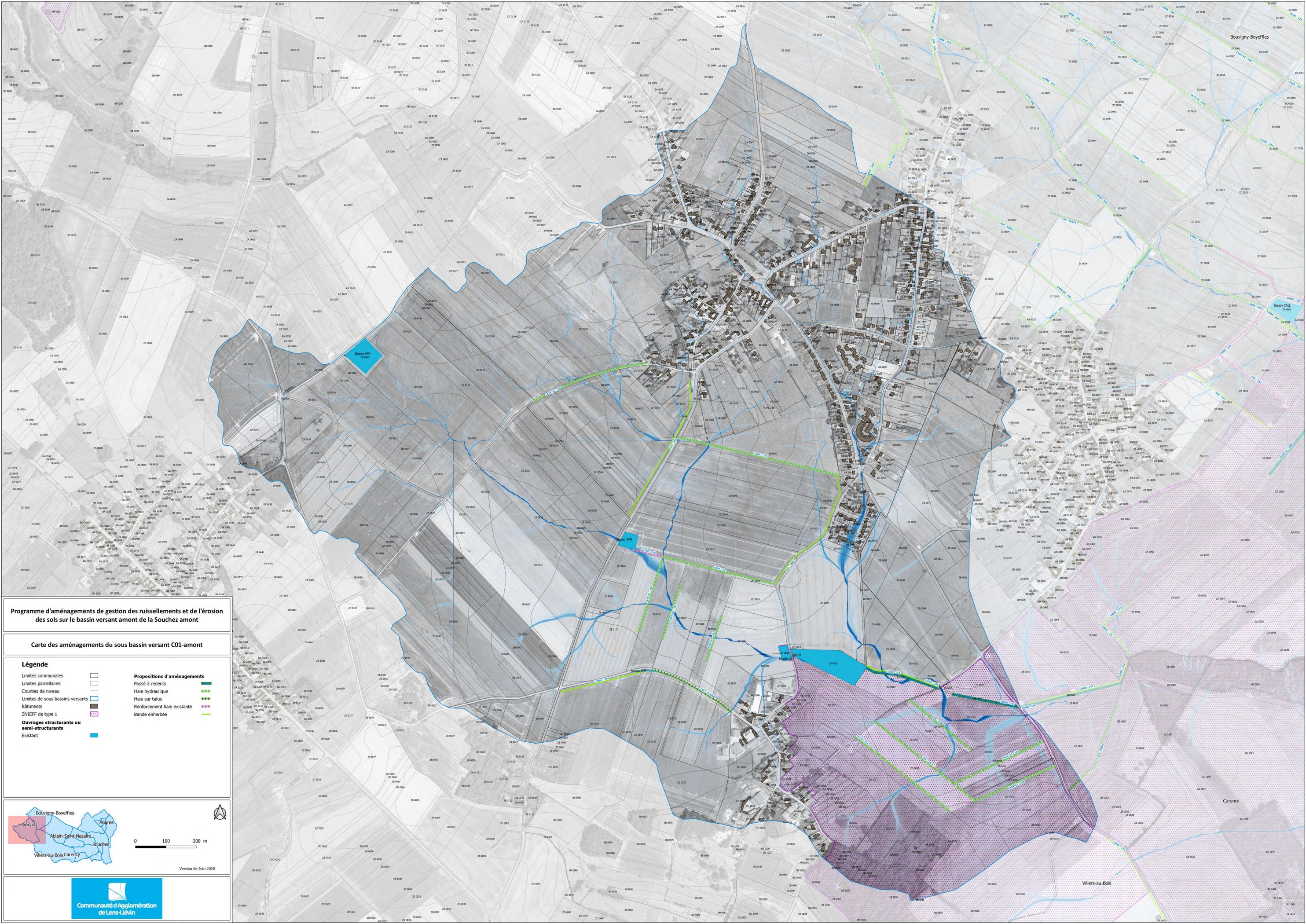
**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>
Limites parcelaires		Fossé à redents
Courbes de niveau		Haie hydraulique
Bâtiments		Haie sur talus
ZNIEFF de type 1		Renforcement haie existante
		Bande enherbée



Version de Juin 2020





**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

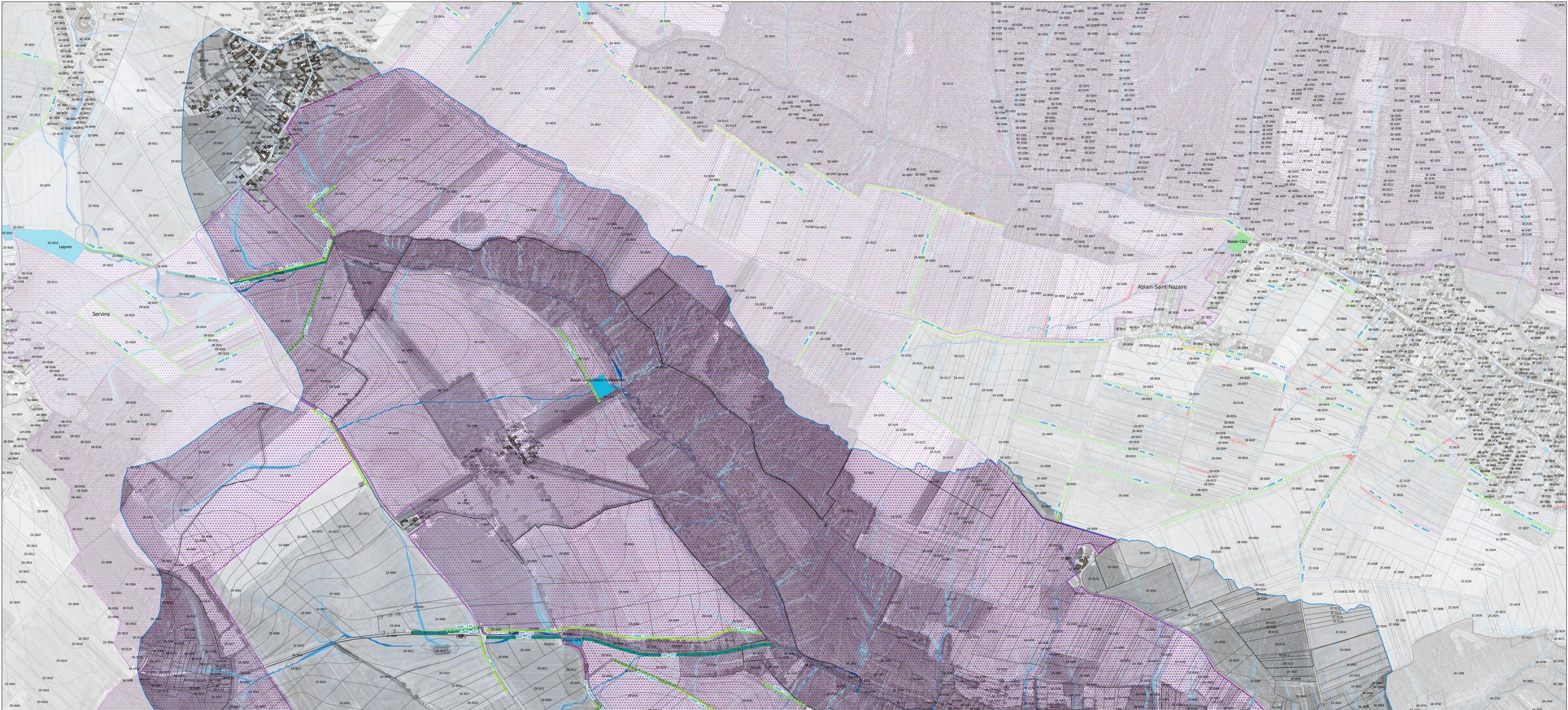
**Carte des aménagements du sous bassin versant C01-amont**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fossé à redents	
Courbes de niveau		Haie hydraulique	
Limites de sous bassins versants		Haie sur talus	
BÂTIMENTS		Renforcement haie existante	
ZNIEFF de type 1		Bande enherbée	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>			
Existant			

0 100 200 m

Version de Juin 2020



**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant C01-aval**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Fossé à redents	
Limites de sous bassins versants		Fossé renforcé	
Bâtiments		Fossé de rétention	
ZNIEFF de type 1		Noue enherbée	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Haie Fascine	
Existant		Haie hydraulique	
En projet		Haie sur talus	
		Renforcement haie existante	
		Bande enherbée	
		Modification d'entrée au champs	

0 100 200 m

Version de Juin 2020



Carency

Bassin AFX

**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

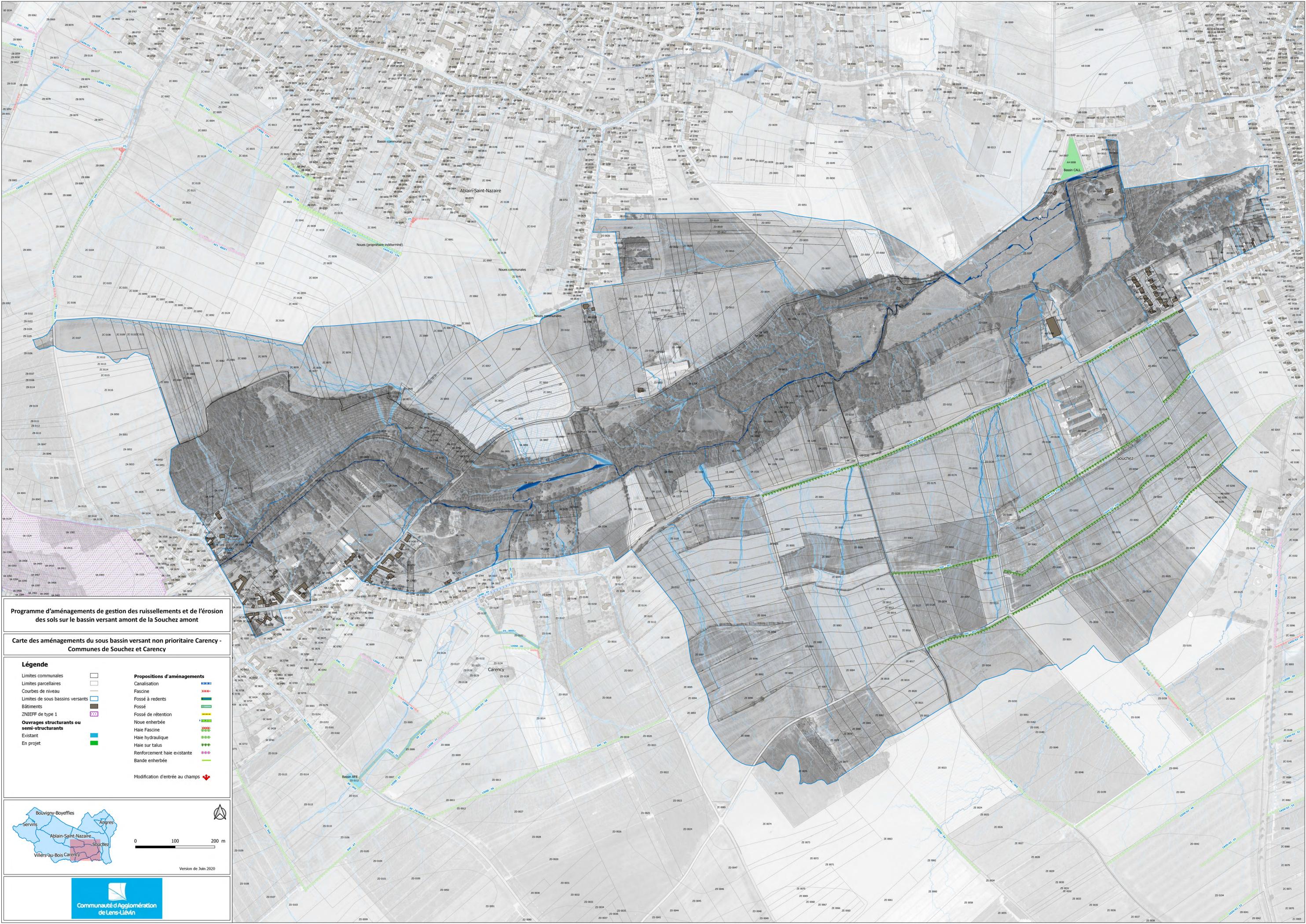
**Carte des aménagements du sous bassin versant C02**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Canalisation	
Courbes de niveau		Fascine	
Limites de sous bassins versants		Fossé à redents	
Bâtiments		Fossé	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Haie Fascine	
Existant		Haie hydraulique	
		Haie sur talus	
		Renforcement haie existante	
		Bande enherbée	

0 50 100 m

Version de Juin 2020



**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant non prioritaire Carençy - Communes de Souchez et Carençy**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Canalisation	
Courbes de niveau		Fascine	
Limites de sous bassins versants		Fossé à redents	
Bâtiments		Fossé	
ZNIEFF de type 1		Fossé de rétention	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Noue enherbée	
Existant		Haie Fascine	
En projet		Haie hydraulique	
		Haie sur talus	
		Renforcement haie existante	
		Bande enherbée	
		Modification d'entrée au champs	

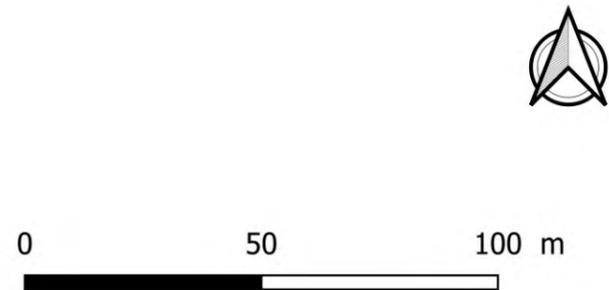
Version de Juin 2020

# Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont

## Carte des aménagements du sous bassin versant SE01

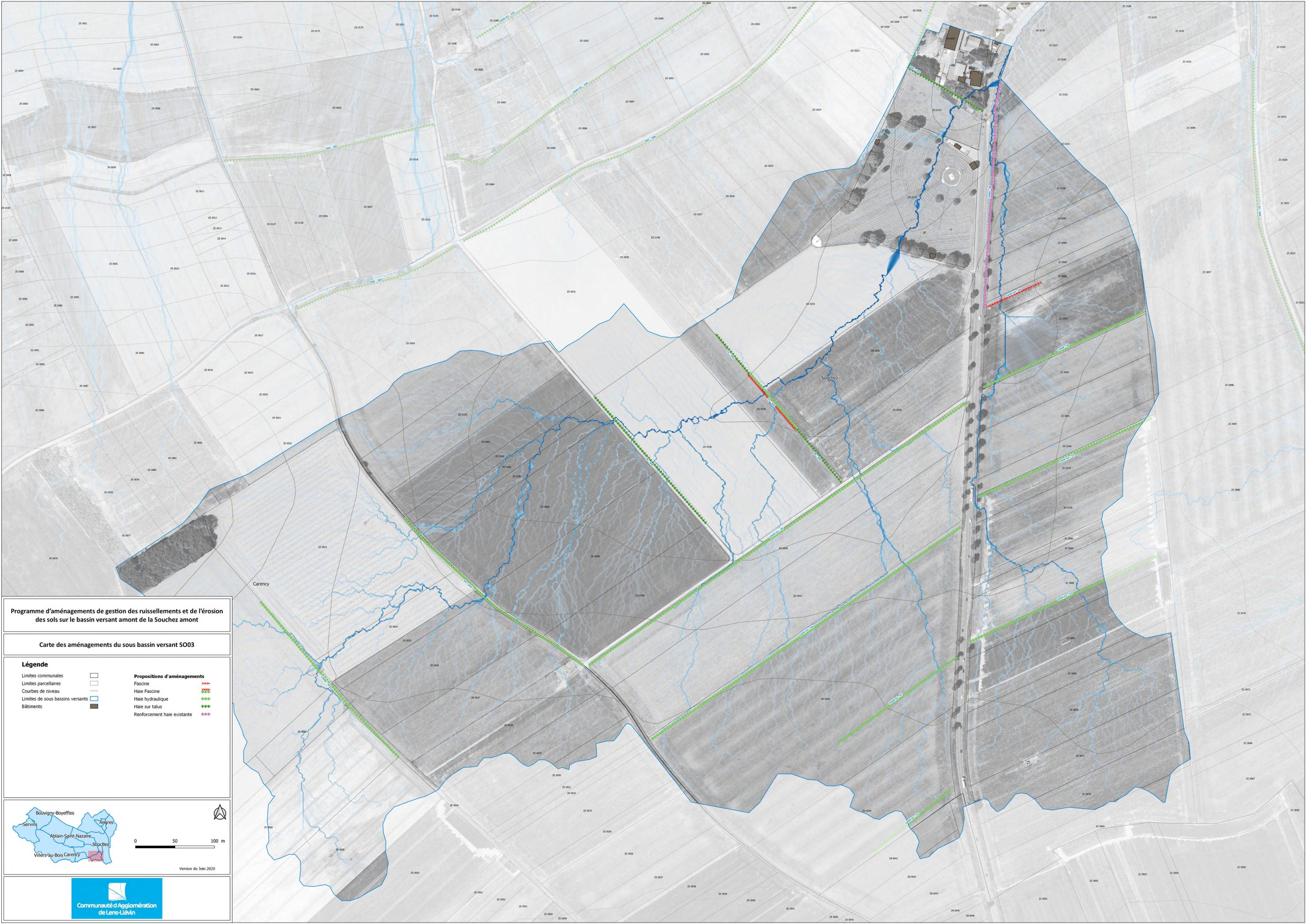
### Légende

Limites communales		Bâtiments	
Limites parcellaires		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Courbes de niveau		Haie hydraulique	
Limites de sous bassins versants		Bande enherbée	



Version de Juin 2020





**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant S003**

**Légende**

Limites communales		<b>Propositions d'aménagements</b>	
Limites parcellaires		Fascine	
Courbes de niveau		Haie Fascine	
Limites de sous bassins versants		Haie hydraulique	
Bâtiments		Haie sur talus	
		Renforcement haie existante	

0 50 100 m

Version de Juin 2020



Ablain-Saint-Nazaire

Bassin CALL

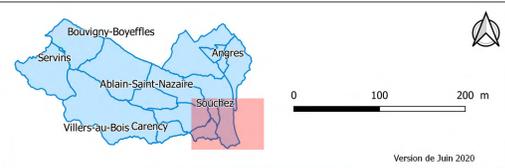
Souchez

Bassin CALL

**Programme d'aménagements de gestion des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez amont**

**Carte des aménagements du sous bassin versant S004**

Légende		Propositions d'aménagements	
Limites communales		Fascine	
Limites parcellaires		Noue enherbée	
Courbes de niveau		Haie Fascine	
Limites de sous bassins versants		Haie hydraulique	
Bâtiments		Haie sur talus	
ZNIEFF de type 1		Renforcement haie existante	
<b>Ouvrages structurants ou semi-structurants</b>		Modification d'entrée au champs	
Existant			
En projet			



Version de Juin 2020



# Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Carte de l'occupation du sol selon les données OCS2D Nord-Pas de Calais de 2015

Auteur: Xavier Legrain  
Version du 05.09.2019



## Légende

Occupation du sol OCS2D

- CS1.1.1 Surfaces bâties
- CS1.1.2 Surfaces non bâties
- CS1.2.1 Surfaces à matériaux minéraux - pierre - terre
- CS1.2.2 Surfaces composées d'autres matériaux
- CS3.1.1 Plans d'eau
- CS3.1.2 Cours d'eau
- CS4.1.2 Feuillus
- CS4.1.3 Boisements humides
- CS4.2.2 Conifères
- CS4.3.2 Peuplements mixtes ou indéterminés
- CS4.4.0 Vergers et petits fruits
- CS5.1.1 Fourrés et broussailles
- CS5.1.2 Fourrés humides
- CS6.1.1 Prairies mésophiles
- CS6.1.2 Prairies humides
- CS6.3.0 Terres arables
- CS6.4.1 Formations herbacées humides continentales
- CS6.6.0 Autres formations herbacées
- Limites communales

0 1000 2000 m

Source: PPIGE Nord-Pas de Calais

# Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Carte des aménagements de gestion des eaux pluviales

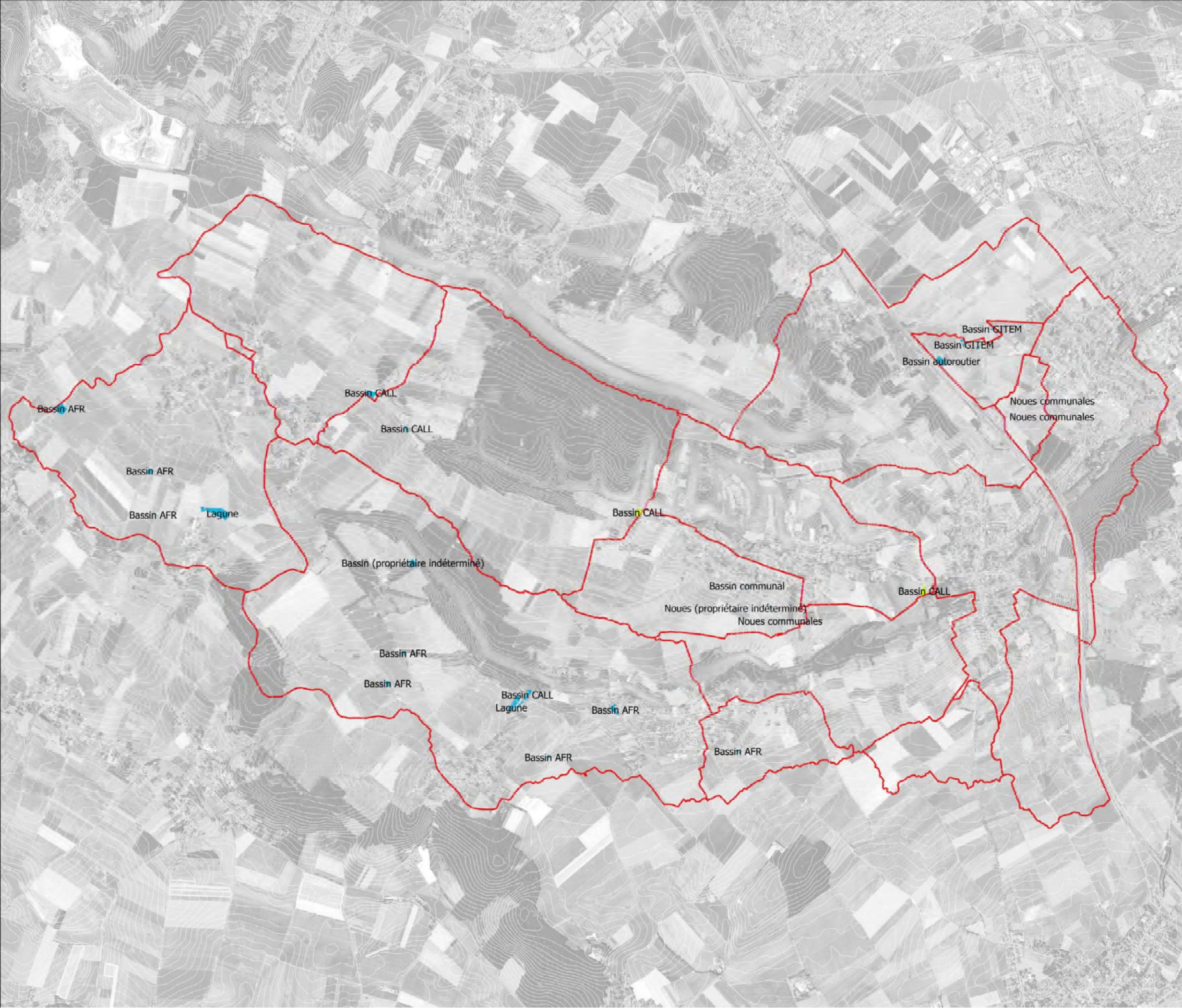
Auteur: Xavier Legrain  
Version du 26.09.2019



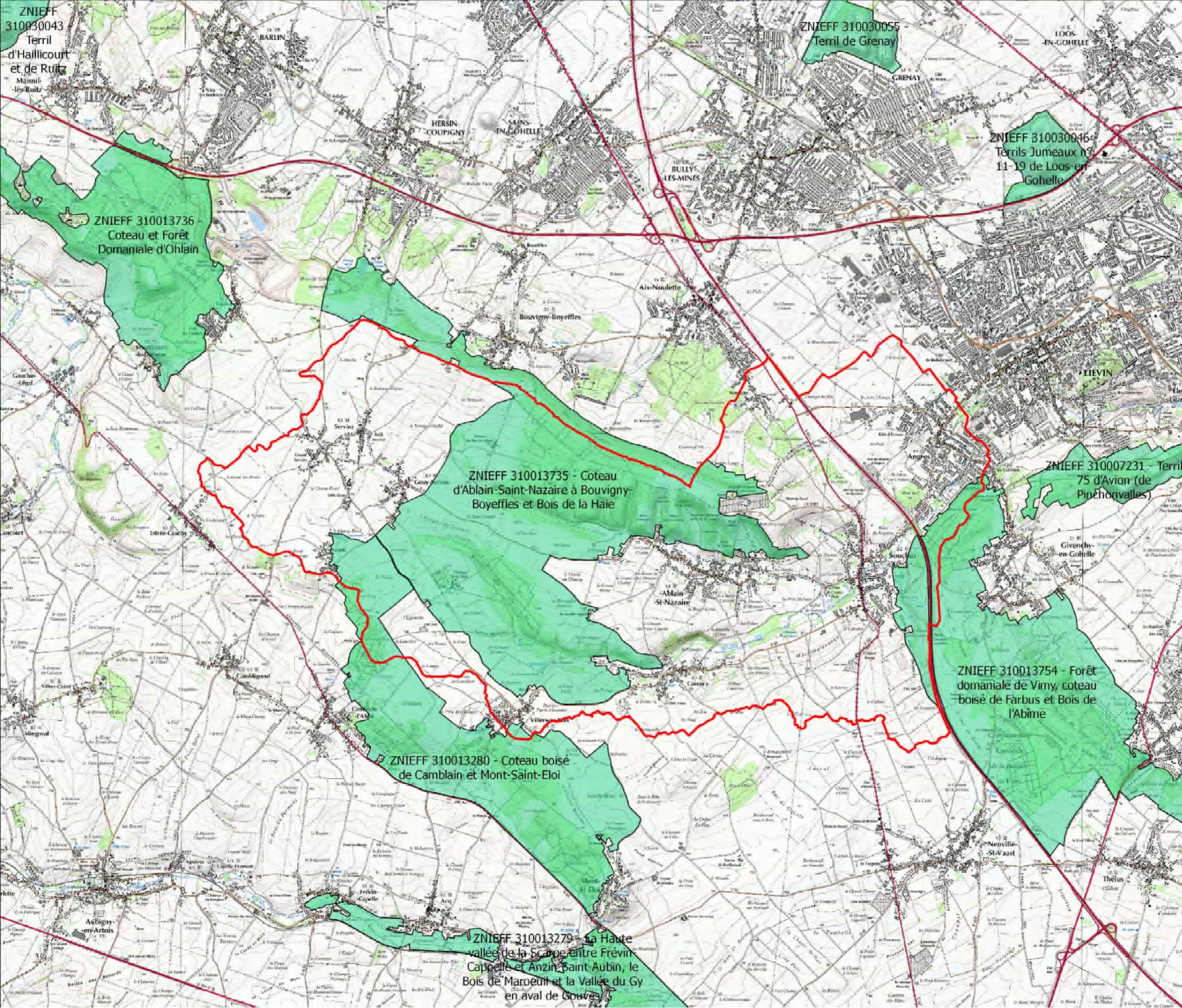
## Légende

Ouvrages hydrauliques

- Ouvrages existants
- Ouvrages en projet
- Ouvrages en construction
- Sous bassins versants



0 750 1500 m



**Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez**

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Carte des ZNIEFF

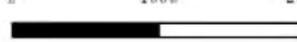
Programme EROSION  
Auteur: Xavier Legrain  
Version du 21.08.2019



**Légende**

- Périmètre du bassin versant concerné par le projet
- ZNIEFF de type 1

0 1000 2000 m



Source: IGN, BD SYMSAGEL

# Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Souchez

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

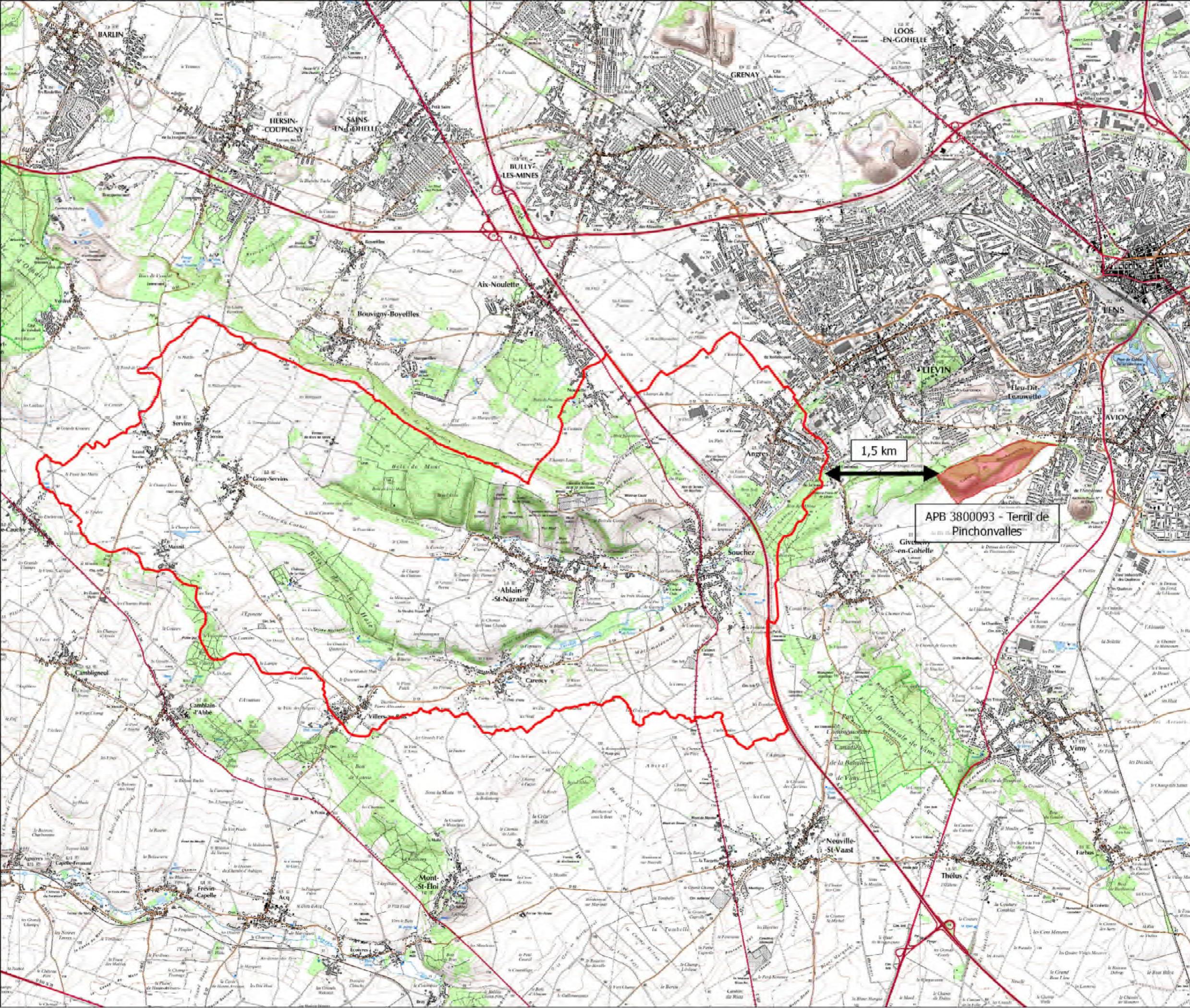
Carte des Arrêtés de Protection de Biotopes

Programme EROSION  
Auteur: Xavier Legrain  
Version du 21.08.2019



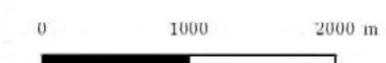
## Légende

- Périmètre du bassin versant concerné par le projet
- Arrêtés de Protection de Biotope



1,5 km

APB 3800093 - Terril de Pinchonvalles



## Annexe 7 :

Essences utilisées pour la réalisation des haies	
Espèces	Type de sol
Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	Sols plus ou moins pierreux, argileux, limoneux
Fusain d'Europe ( <i>Euonymus europaeus</i> )	Sols limoneux à argileux, plus ou moins caillouteux, parfois sableux
Groseillier à maquereaux ( <i>Ribes uva-crispa</i> )	Sols limoneux ou argileux
Noisetier ( <i>Corylus avellana</i> )	Sols limoneux à argileux plus ou moins pierreux ou sableux
Prunellier épineux ( <i>Prunus spinosa</i> )	Sols limoneux, argileux ou crayeux, plus ou moins caillouteux ; plus rarement sur sols sableux
Saule osier ( <i>Salix viminalis</i> )	Sols plus ou moins grossiers : galets, sables, limons, etc.
Troène commun ( <i>Ligustrum vulgare</i> )	Sols caillouteux limoneux, argileux ou sableux
Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> )	Sols crayeux à argileux riche en calcaire
Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> )	Sols marneux, argileux ou limoneux
Charme ( <i>Carpinus betulus</i> )	Sols alluviaux, argileux, limoneux, plus ou moins caillouteux
Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )	Sols argileux à limoneux
Nerprun purgatif ( <i>Rhamnus catharticus</i> )	Sols crayeux, sableux ou argileux en général calcaires
Aubépine épineuse ( <i>Crataegus laevigata</i> ) <b>soumise à autorisation</b>	Sols argileux à limoneux
Aubépine monogyne ( <i>Crataegus monogyna</i> ) <b>soumise à autorisation</b>	Sols argileux à limoneux parfois riches en sables voire sableux
Bourdaine ( <i>Frangula alnus</i> )	Sols surtout argileux ou tourbeux, parfois sableux